

Reçu en Préfecture le 30/03/17  
Affiché le : 30/03/17  
N°085-218501914-20170328-DVCM28032017\_30-DE

## **EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 28 MARS 2017**

**Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Maire,**

**Présents : 40**

**Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Sylvie Durand, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Madame Anne-Sophie Fagot, Monsieur Franck Pothier, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur Sébastien Allain, Monsieur Jacques Besseau, Madame Nathalie Brunaud-Seguin, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Philippe Porté, Madame Geneviève Hocquard, Madame Françoise Bouet, Monsieur Bruno Guillou, Monsieur Dominique Guillet, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Jean Michel Barreau, Monsieur Marc Racapé, Monsieur Cyrille Gendreau, Madame Béatrice Bichon Bellamy, Madame Laurence Gillaizeau, Madame Frédérique Barteau, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Laurence De Ena, Monsieur François Caumeau, Monsieur Jack Mbeti Noah, Monsieur Christophe Blanchard, Madame Françoise Foltzer, Monsieur Pierre Régnauld, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier**

**Absents donnant pouvoir : 5**

**Madame Nathalie Gosselin à Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Bernard Quenault à Monsieur Patrick Durand, Madame Anne-Sophie Sarday à Madame Sylvie Durand, Madame Audrey Harel à Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Leszczynska Mornet à Monsieur Franck Pothier.**

**Secrétaire de séance : Anne Aubin-Sicard**

**Adopté à l'unanimité**  
**41 voix pour**

**Ne participe(nt) pas au vote : Madame Françoise Raynaud, Madame Anne-Sophie Fagot, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Nathalie Gosselin**

**30**

**CONTRAT DE VILLE PROGRAMME D'ACTIONS 2017**

L'Etat, l'Agglomération, la Ville et l'ensemble des partenaires concernés ont signé le 13 février 2015 le contrat de ville « nouvelle génération » pour la période 2015-2020.

Un avenant a été signé le 16 juin 2015 puis un second le 18 janvier 2016 portant sur la nécessité de tenir compte du choix du conseil d'administration de l'ANRU de ne retenir que le quartier de la Vigne-aux-Roses parmi les projets de rénovation urbaine d'intérêt régional.

Ce Contrat de Ville vise à réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers défavorisés par un programme d'actions qui s'articule autour de quatre piliers. Ces 4 domaines s'inscrivent pleinement dans la politique de proximité chère à la Ville de La Roche-sur-Yon. Tout au long de l'année, les services concrétisent sur le terrain, auprès des usagers, la volonté des élus de réduire les inégalités, de favoriser le « mieux vivre ensemble » en portant les valeurs de la République.

Ce travail se fait également en partenariat avec le tissu associatif local et l'Etat, d'où la déclinaison des 4 piliers en action présentées ci-après :

- Développement économique, emploi et insertion,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Cohésion sociale,
- Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Dans ces quatre domaines, sont déclinées des actions qu'il convient soit d'entreprendre, soit de développer.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'actions 2017 du Contrat de ville, dont le détail ci-après :

### **1°) ACTIONS EN MAITRISE D'OUVRAGE VILLE :**

Les actions en maîtrise d'ouvrage Ville font l'objet d'une subvention versée à la Ville par le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), sur la base du montant indiqué ci-dessous (colonne crédits Etat). La participation de la Ville correspond aux crédits affectés par la Ville sur son enveloppe « Contrat de Ville ».

#### **• PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION**

<b>Action</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Financement du projet</b>	<b>Crédits Ville Contrat de Ville</b>	<b>Crédits Etat (CGET)</b>
Le bien-être comme facteur d'insertion	Ville	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Mobilisation et redynamisation des jeunes en difficulté	Ville	37 600 €	33 600 €	4 000 €
Jobs d'été	Ville	70 000 €	45 000 €	25 000 €
<b>TOTAUX</b>		<b>109 600 €</b>	<b>79 600 €</b>	<b>30 000 €</b>

#### **• PILIER COHESION SOCIALE**

<b>Action</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Financement du projet</b>	<b>Crédits Ville Contrat de Ville</b>	<b>Crédits Etat (CGET)</b>
Les rendez-vous de la santé	Ville	5 300 €	3 300 €	2 000 €
Favoriser la cohésion sociale et la médiation pour améliorer la tranquillité publique	Ville	6 800 €	4 800 €	2 000 €
Sensibilisation aux questions des violences	Ville	2 000 €	1 000 €	1 000 €

conjugales et sexistes				
Programme de Réussite Educative	CCAS	140 000 €	- €	140 000 €
<b>TOTAUX</b>		<b>154 100 €</b>	<b>9 100 €</b>	<b>145 000 €</b>

## **2°) ACTION EN MAITRISE D'OUVRAGE ASSOCIATIVE OU AUTRE :**

Les actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre bénéficient d'un financement sous forme de subventions du CGET (crédits « Etat ») et/ou de la Ville (crédits « Contrat de Ville »).

- PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION**

<b>Action</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Financement du projet</b>	<b>Crédits Ville Contrat de Ville</b>	<b>Crédits Etat (CGET)</b>
Accompagnement et financement à la création et/ou au développement économique	ADIE	9 000 €	5 000 €	4 000 €
Osez entreprendre à La Roche-sur- Yon Agglomération	FONDES	8 000 €	4 000 €	4 000 €
Accompagner les femmes d'origine étrangère vers leur 1 <sup>er</sup> emploi	CIDFF	3 500 €	2 500 €	1 000 €
Permanences sur les quartiers de La Roche-sur -Yon	Mission Locale du Pays Yonnais	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Agir en faveur des parcours d'insertion des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de la commande et de l'intervention publique	La Roche-sur-Yon Agglomération	5 000 €	3 000 €	2 000 €
Mission de médiation relative à l'emploi	FACE 85	8 000 €	5 000 €	3 000 €
<b>TOTAUX</b>		<b>38 500 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>16 500 €</b>

- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

<b>Action</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Financement du projet</b>	<b>Crédits Ville Contrat de Ville</b>	<b>Crédits Etat (CGET)</b>
Un jardin participatif	Association pour la gestion de la maison de quartier des Pyramides	2 500 €	1 250 €	1 250 €
<b>TOTAUX</b>		<b>2 500 €</b>	<b>1 250 €</b>	<b>1 250 €</b>

- **PILIER COHESION SOCIALE**

<b>Action</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Financement du projet</b>	<b>Crédits Ville Contrat de Ville</b>	<b>Crédits Etat (CGET)</b>
« La Vallée Fait son Cirque »	Association de Quartier de la Vallée Verte	8 000 €	4 000 €	4 000 €
Quadricop'Air	Association de Quartier de la Vallée Verte	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Danses- à destination des filles des quartiers prioritaires	Association de Quartier de la Vallée Verte	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Pirates de l'Asphalte II	Association Urban Connexion	2 500 €	1 500 €	1 000 €
Faire ensemble pour vivre ensemble, échanger et se comprendre en maîtrisant la langue française	La Cimade	4 000 €	4 000 €	- €
Accompagnement psychologique de personnes étrangères ayant subi des traumatismes	ACSSIT	10 000 €	8 000 €	2 000 €
Permanence juridique du CIDFF	CIDFF	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Points accès aux droits	FACE 85	16 000 €	14 000 €	2 000 €
Méli Méli'art	Association du centre d'animation Jean Yole	10 000 €	6 000 €	4 000 €
Soirées thématiques : Si on causait !	Association du centre d'animation Jean Yole	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Le Science Tours et les sciences en bas de chez toi	Les Petits Débrouillards	2 500 €	1 500 €	1 000 €
Organisation de Tables Ouvertes - restaurants de quartier	Graine d'ID	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Aide au fonctionnement de l'Épicerie Solidaire	Graine d'ID	14 300 €	11 050 €	3 250 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>80 300 €</b>	<b>58 050 €</b>	<b>22 250 €</b>

### **3°) FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS :**

Le Fonds de Participation des Habitants est une enveloppe financière abondée dans le cadre général du Contrat de Ville et gérée par les associations gestionnaires des maisons de quartier. Il est destiné à soutenir et à favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, à promouvoir les capacités individuelles et collectives, à monter des projets et à renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

La Ville bénéficie d'une participation de 18 000 € versée de l'Etat qu'elle reverse sous la forme d'une subvention d'un montant de 3 600 € pour chacune des associations de quartier couvrant un secteur de quartier prioritaire.

Les subventions proposées pour 2017 sont les suivantes :

<b>OPERATEURS</b>	<b>Subvention versée par l'Etat/CGET</b>
Association de Quartier de la Vallée Verte	3 600 €
Association du Centre d'Animation Jean Yole	3 600 €
Association pour la gestion de la maison de quartier des Pyramides	3 600 €
Association de quartier du Pont Morineau	3 600 €
Association pour la gestion de la maison de quartier de la Liberté	3 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>

Par ailleurs, la Ville souhaite maintenir le Fonds de Participation des Habitants dans les quartiers hors du Contrat de Ville ; elle abondera chacun des quartiers hors Contrat de Ville d'une enveloppe de 2 000 euros.

Les subventions proposées pour 2017 sont les suivantes :

<b>OPERATEURS</b>	<b>Subvention versée par la Ville</b>
Association Ensemble au Val d'Ornay	2 000 €
Association pour le Développement Social, Culturel et l'Animation du Bourg sous la Roche	2 000 €
Association Vivre à Saint André d'Ornay	2 000 €
Association de quartier des Forges (AADIQNO)	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

En résumé, la participation totale Ville et Etat répartie de la façon suivante :

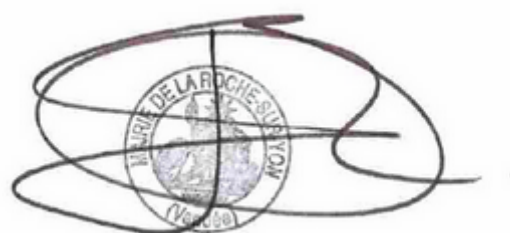
	<b>Ville</b>	<b>Etat</b>
Contrat de Ville	170 000 €	240 000€
Valorisation Actions Ville (personnel + locaux)	204 428 €	-
Valorisation des locaux des Maisons de quartier des Quartiers Prioritaires (QPV)	96 478 €	-
<b>TOTAUX</b>	<b>470 906 €</b>	<b>240 000 €</b>

**Avis favorable de la commission Solidarités - Santé - Politique de la Ville - Handicap - Lien entre les générations le 22/03/17.**

**Le conseil, après en avoir délibéré :**

1. Se prononce sur les actions connues à ce jour et retenues dans le cadre du Contrat de Ville ;
2. Impute les crédits nécessaires à la conduite des projets dont la Ville est maître d'ouvrage ;
3. Verse aux organismes dont les projets ont été retenus les subventions correspondant à la participation financière de la Ville sur ses crédits « politique de la ville » ;
4. Impute la dépense pour un montant de 196 000 € au 52001 520 6574 COSO CV 65 ;
5. sollicite les subventions auprès de l'Etat ;
6. Impute la recette au 52001 824 7478 COSO FPH ;
7. Autorise Monsieur le Maire ou Madame Nathalie GOSSELIN, Adjointe, à signer les conventions et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Luc Bouard**